

MSA DORDOGNE / LOT ET GARONNE

2ème TRIMESTRE 2026 AGRICA

RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC / ARRCO								
PRODUCTIONS AGRICOLES : Entreprises de cultures, d'élevages, forestières, de travaux agricoles ou artisanales								
		PART PATRONALE			PART OUVRIERE		TAUX GLOBAL	
SALARIES NON CADRES	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	3,94 %			3,93 %		7,87 %	
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	10,80 %			10,79 %		21,59 %	
SALARIES CADRES ART 4/4BIS ET ART 36	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,30 %			3,86 %		10,16 %	
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	12,95 %			8,64 %		21,59 %	
ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES - GROUPEMENT PROFESSIONNELS AGRICOLES								
		OPA adhérents CCPMA retraite avant le 01/01/1997			OPA non adhérents CCPMA, adhérents CAMARCA avant le 01/01/1998			
		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	TAUX GLOBAL	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	TAUX GLOBAL	
SALARIES NON CADRES	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,98 %	3,18 %	10,16 %	4,72 %	3,15 %	7,87 %	
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	13,50 %	8,09 %	21,59 %	12,95 %	8,64 %	21,59 %	
SALARIES CADRES ART 4/4BIS ET ART 36	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,98 %	3,18 %	10,16 %	4,72 %	3,15 %	7,87 %	
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	12,95 %	8,64 %	21,59 %	12,95 %	8,64 %	21,59 %	

TOUTES ENTREPRISES CADRES ET NON CADRES								
		PART PATRONALE			PART OUVRIERE		TAUX GLOBAL	
CET Contribution d'équilibre technique (pour les salariés dont la rémunération > au plafond sécurité sociale)	TRANCHE T1 et T2 de 0 à 8 plafonds SS	0,21 %			0,14%		0,35%	
CEG Contribution d'équilibre général	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	1,29 %			0,86 %		2,15 %	
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	1,62 %			1,08 %		2,70 %	

PREVOYANCE PAYSAGE - ACCOUVAGE - EEMPL DE JARDINIERS - GARDES FORESTIERS - AQUACULTURE - FORESTIERS								
Tous départements confondus	PAYSAGISTE		ACCOUVAGE		JARDINIERS/GARDES FOR		AQUAC. / FOREST.	
	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PP	PO
CAMARCA DECES	0,27 %	0,04 %	0,66 %	0,03 %	0,20 %	0,20 %	0,195 %	0,005 %
GARANTIE INCAPACITE TRAVAIL (GIT)	0,99 %	0,40 %	0,54 %	1,22 %			0,03 %	0,22 %
COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE (CFS)	32,97 euros	21,98 €						

ACCORDS DE PREVOYANCE : GIT ET DECES - PRODUCTION AGRICOLE

DORDOGNE

ACTIVITES	ACCORDS	CODES APE	COTISATIONS		
			PART PATRONALE	PART OUVRIERE	BRANCHES
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles	DECES	100, 110, 130, 140,180, 190, 400 CUMA	0,28 %	0,09 %	* dont 1,290 % non soumis à CSG et forfait social
	GIT ancienneté 6 mois		1,377 %*	1,148 %	

ACCORDS DE PREVOYANCE : GIT ET DECES - PRODUCTION AGRICOLE

LOT ET GARONNE

ACTIVITES	ACCORDS	CODES APE	COTISATIONS		
			PART PATRONALE	PART OUVRIERE	BRANCHES
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles	DECES	100, 110, 130, 140,180, 190, 400 CUMA	0,11%	0,14%	* dont 0,39 % non soumis à CSG et forfait social
	GIT		0,40 %*	0,48 %	

ACCORDS DE PREVOYANCE : COMPLEMENTAIRE SANTE

DORDOGNE

ACTIVITES	CODES APE	COTISATIONS		
		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	ACCORDS
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles, Groupement d'employeurs des activités précitées salariés non cadres	100, 110, 120, 130,140,150, 160, 170, 180, 190, 400, 920	22,65 euros	22,65 euros	National du 10 Juin 2008 Avenant n°4 du 15/09/2015

ACCORDS DE PREVOYANCE : COMPLEMENTAIRE SANTE

LOT ET GARONNE

ACTIVITES	CODES APE	COTISATIONS		
		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	ACCORDS
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles, Groupement d'employeurs des activités précitées salariés non cadres	100, 110, 120, 130,140,150, 160, 170, 180, 190, 400, 920	21,225 euros	21,225 euros	National du 10 Juin 2008 Avenant n°4 du 15/09/2015